

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mars 2005
(convocation du 14 mars 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANAYAN Alexis à M. BRON Jean-Charles (jusqu'à 10 h 30)
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
Mme BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à M. TURON Jean-Pierre (à compter de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis (à compter de 11 h 00)
Mme CASTANET Anne à M. BELLOC Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle
Mme COLLET-LEJUIF Sylvie à Mme. CARTRON Françoise
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick (à compter de 12 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 00)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. JOUVE Serge (jusqu'à 11 h 20)
M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean (à compter de 11 h 00)
M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 00)
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. DAVID Jean-Louis
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel (jusqu'à 10 h 30)
M. PONS Henri à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. QUANCARD Joël à M. POIGNONEC Michel (à compter de 12 h 00)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à compter de 10 h 30)
Mme RAFFARD Florence à Mme. BRACQ Mireille
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 20)
Mme VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - Secteur de Carès - Création d'un périmètre de ZAD - Décision -
Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville d'Eysines ont décidé de mener en commun une réflexion sur l'aménagement et le devenir du secteur de CARES situé dans le périmètre des sources de CANTINOLLE qui connaît de graves désordres du fait d'une occupation anarchique.

C'est ainsi qu'au terme d'une étude préalable d'urbanisme confiée à l'Agence d'Urbanisme et après que le Conseil Municipal d'Eysines en eut délibéré le 30 septembre 2003 il a été décidé, par délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2003 d'instaurer un périmètre de prise en considération au titre de l'article L 111.10 du Code de l'Urbanisme.

La réflexion ainsi menée sur ce périmètre d'environ 39 hectares actuellement classé en zone 1NCc au POS-PLU a permis de définir les objectifs d'aménagement poursuivis par la collectivité publique sur cet espace naturel urbain.

En effet l'objectif poursuivi sur ce site consiste prioritairement en la mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'insalubrité et de protection d'une des ressources en eau potable de la Communauté Urbaine par une urbanisation mesurée et contrôlée, en cohérence avec les conclusions de la nouvelle étude hydrogéologique qui a conduit au projet de modification des périmètres de protection des sources de Cantinolle.

En accompagnement de ces objectifs et en application d'une politique locale de l'habitat il sera réalisé notamment des logements sociaux en vue d'instaurer une meilleure mixité urbaine et sociale dans la partie ouest et centrale de la commune.

Ainsi, en regard de la nécessité d'engager la maîtrise foncière des terrains du secteur considéré, dont l'actuel classement en zone naturelle les exclut du champ d'application du droit de préemption urbain, et dans le prolongement de la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2004, il est aujourd'hui proposé de demander à Monsieur le Préfet de créer un périmètre de ZAD sur le secteur de CARES, selon plan ci-annexé, correspondant de fait au périmètre de prise en considération précité.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - DECIDER

- de requérir de Monsieur le Préfet de la Gironde la création d'une ZAD sur le secteur de CARES à EYSINES, selon le périmètre figurant sur le plan ci-annexé, au bénéfice de la Communauté Urbaine de Bordeaux titulaire du droit de préemption.

B – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à faire usage du droit de préemption dans le périmètre de la ZAD susvisée et ce, dans les conditions fixées par la législation en vigueur, ainsi qu'éventuellement à procéder à la saisine de la Juridiction de l'Expropriation ou bien défendre devant celle-ci et à déléguer ponctuellement à l'occasion de l'aliénation d'un bien l'exercice du droit de préemption. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2005

M. BERNARD LABISTE

